LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

MCO

N° 110

ALLAITEMENT MATERNEL, RYTHME ET BESOINS DE L'ENFANT

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

N°110 ALLAITEMENT MATERNEL, RYTHME ET BESOINS DE L'ENFANT

N° du stage	110	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	2 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

PUBLIC CONCERNÉ

- Sages-femmes, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, EJE.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un pédopsychiatre ou un psychologue.
- Une puéricultrice, DIU Lactation humaine et allaitement maternel.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Permettre aux parents d'avoir accés à une information claire, loyale et appropriée conforme aux données actuelles de la science avant de décider de quelle maniére leur enfants sera nourri.
- S'appuyer sur la physiologie de la lactatation humaine et la qualité du lait humain pour adapter des pratiques de conduites d'allaitement efficace.
- Accompagner un allaitement dans ses différents temps (information, démarrage, installation et poursuite de l'allaitement) et anticiper, déceler ou résoudre d'éventuelles difficultés d'allaitement.
- Evaluer les besoins et les attentes des mères quant à l'allaitement et développer des réponses adaptées.
- Permettre la transmission entre les équipes.

PROGRAMME

1. L'allaitement, connaissances théoriques.
2. Etat des lieux : les caractéristiques du lait de femme, les bénéfices santé et la notion de programmation.
3. Anatomie, physiologie.
4. L'environnement de la femme allaitant : nutrition, tabac, alcool, drogues, médicaments et allaitement.
5. L'allaitement, connaissances pratiques : la mise en route, la conduite de l'allaitement maternel, évaluation clinique du bébé allaité, réagir en cas de problème.
6. Les cas particuliers : soutenir pour prolonger l'alliatement maternel. Mises en situations

N°110 ALLAITEMENT MATERNEL, RYTHME ET BESOINS DE L'ENFANT

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°110 ALLAITEMENT MATERNEL, RYTHME ET BESOINS DE L'ENFANT

N° du stage	110	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	2 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION